

Les droits de l'enfant en Chine

Avec une population de 1,33 milliard de personnes en 2007, la Chine compte pour un cinquième de la population mondiale – dont 342 millions d'enfants, qui vient pour la plupart dans des zones rurales. La Chine a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant en mars 1992, le Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants en décembre 2002, et le Protocole concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés en décembre 2007. Elle a ratifié de nombreux autres accords internationaux sur les droits de l'enfant et a mis en place un solide cadre législatif national pour assurer la promotion et la protection d'une vaste gamme de droits de l'enfant.

Au cours des deux dernières décennies, la survie et le développement de l'enfant ont progressé de manière régulière en Chine. Selon les dernières statistiques inter-organisations des Nations Unies, le taux de mortalité pour les moins de cinq ans a été réduit de 51 % entre 1990 et 2007. On estime que, mesuré par le nombre de triples injections du vaccin contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos administrées, 94 % des nourrissons bénéficient des vaccinations de routine. Enfin, à 3,7 % en 2003, le pourcentage de nourrissons souffrant d'insuffisance pondérale est parmi les plus bas du monde.

Des disparités persistantes malgré de remarquables progrès dans la réduction de la pauvreté

Les changements économiques qui ont été amorcés en 1978 ont permis au PNB par habitant de progresser à un taux moyen annuel de 9 % sur la période 1990-2007. Ceci a permis une remarquable réduction de la pauvreté : entre 1981 et 2004, la proportion de la population qui vivait avec moins de 1,25 dollar des É.-U. par jour est passée de 85 % à 27 %, et plus d'un demi-milliard de personnes sont sorties de la pauvreté absolue.

De manière générale, les enfants chinois bénéficient de la diminution des privations matérielles et d'un meilleur accès à des soins de santé et à une éducation de qualité. La scolarisation dans le cycle primaire par exemple devenue pratiquement universelle pour les filles comme pour les garçons.

Mais comme pour d'autres pays à revenus moyens, les progrès économiques ont été inégaux, exacerbant les disparités entre diverses zones géographiques et divers groupes de revenus. Les taux de mortalité infantile sont par exemple cinq fois plus élevés dans les districts les plus pauvres que dans les provinces les plus prospères. De manière similaire, les taux de mortalité des moins de cinq ans du quintile socio-économique le plus faible par zone de résidence sont six fois plus élevés que pour ceux du groupe le plus riche.

Ces disparités sont accentuées par un accès limité à des soins de santé de qualité pour les habitants des zones rurales les plus pauvres, comme pour ceux qui sont entraînés dans des déplacements massifs de population. On estime que la Chine compte 150 millions de migrants internes, plus de 11 % de la population totale. Parmi ceux qui participent à ces migrations intérieures, on estime que 25 millions ont moins de 18 ans et que 58 millions d'enfants ont été abandonnés dans les zones rurales par leurs parents partis à la recherche d'un emploi dans les villes.

Une préférence traditionnelle des familles pour les enfants de sexe masculin a contribué à une importante augmentation du déséquilibre entre les sexes depuis les années 1980. Les chiffres de 2005 montrent un taux à la naissance de 119 garçons pour 100 filles, en augmentation par rapport aux 109 garçons de 1982. Bien que des mesures aient été prises pour corriger ce problème, une action plus vigoureuse est nécessaire, particulièrement dans le domaine de la protection sociale qui pourrait réduire la dépendance traditionnelle des parents des zones rurales qui comptent sur leurs fils pour leur assurer un soutien dans leur vieillesse, en cas de maladies et d'autres difficultés.

S'engager pour un développement social favorable à la protection de l'enfant

En 2006, le Gouvernement chinois a adopté une nouvelle résolution qui vise à édifier une société viable et harmonieuse et qui donne à la question des enfants une place de premier plan dans le processus de développement social. Cette résolution est incluse dans le 11e Plan quinquennal (2006-2011),

adopté par le Congrès national du peuple en mars 2006. Ce plan réaffirme également l'engagement du gouvernement envers le Plan d'action national en faveur des enfants et des femmes de 2001-2010. Dans le cadre des efforts faits pour renforcer les services publics, l'initiative nationale « Construction de nouvelles campagnes socialistes » engage les pouvoirs publics à offrir une éducation élémentaire gratuite et à réformer le système de sécurité sociale.

Les défis à relever

La Chine est confrontée à la nécessité de consolider les gains obtenus dans le domaine des droits de l'enfant tout en veillant à ce que sa croissance s'accompagne d'une diminution des disparités actuelles. Elle doit en particulier assurer les besoins matériels et les besoins de protection des enfants des campagnes, des enfants affectés par les migrations intérieures et de ceux qui vivent dans les zones de grande pauvreté qui s'étendent rapidement à la périphérie des grandes zones urbaines.

Émergeant comme nouveau bailleur de fonds auprès des pays en développement, dotée d'un rôle important acteur dans l'économie internationale, la Chine a l'occasion sans précédent de pouvoir apporter son soutien à la promotion des droits de l'enfant au-delà de ses frontières. Investir dans les droits de l'enfant chez elle, c'est également pour la Chine la manière la plus sûre d'assurer la consolidation et l'approfondissement de ses propres progrès économiques et sociaux dans les années qui viennent.